

Réseau publicitaire 2026

Un outil idéal pour rejoindre visiteurs et Madelinots



CTMA 
TRAVERSIER

La visibilité offerte par CTMA Traversier

- Est idéal pour positionner votre offre auprès de la clientèle touristique.
- Assure une présence bien ciblée auprès d'un auditoire captif.
- Véhicule votre message à plusieurs endroits à bord du navire.

Plus de
120 000
passagers
par année

Le véhicule idéal pour rejoindre des consommateurs captifs et avides de découvrir ce que la destination des Îles peut leur offrir.

La raison d'être du réseau publicitaire de CTMA Traversier

L'expérience
madelinienne
débuté dès que
le passager met
le pied à bord du
traversier.

CTMA offre un réseau publicitaire à bord du traversier dans le but de permettre aux **entreprises madelinienne**s de bénéficier d'une **visibilité inégalable** auprès de la **clientèle touristique** qui accède aux îles.

D'autre part, le réseau publicitaire représente un **outil de communication efficace** pour faire connaître aux passagers du navire les **différentes offres de la destination**.

Hors saison touristique, le réseau publicitaire permet aux entreprises madelinienne)s de rappeler leur présence et de se démarquer auprès de la clientèle locale. Il sera possible de diffuser un message différent en basse saison vs haute saison.

2 types de visibilité

AFFICHAGE NUMÉRIQUE



VITRINES D'EXPOSITION



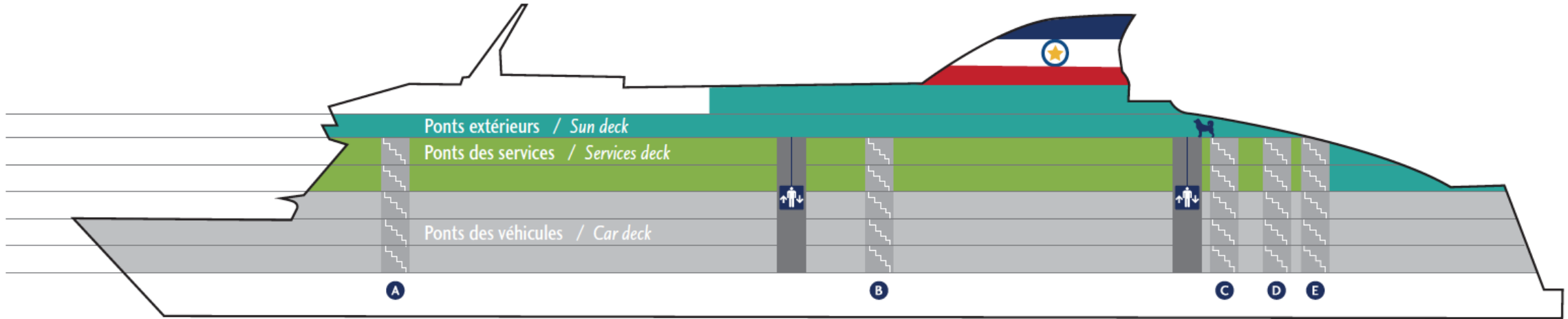
Les vitrines d'exposition

- Le *Madeleine II* dispose de deux espaces de vitrines d'exposition, situés sur les murs extérieurs de chaque côté du Magasin, dans le couloir du pont principal du navire (pont #6).
- L'annonceur doit y exposer un produit touristique (et non un service).
- 2 formats disponibles :
Vitrine simple et vitrine double.



Les vitrines d'exposition

Pont / Deck 9
Pont / Deck 8
Pont / Deck 7
Pont / Deck 6
Pont / Deck 5
Pont / Deck 4
Pont / Deck 3



Pont / Deck

6



Les vitrines d'exposition



DÉTAILS TECHNIQUES ET COÛTS :

- Vitrine simple*
 - 21” x 14” (face arrière)
 - 12” x 15” (chaque côté)
 - 1 tablette de 21” x 12”
- Vitrine double*
 - 21 ” x 31 ” (face arrière)
 - 12 ” x 31 ” (chaque côté)
 - 2 tablettes de 21” x 12”
- Habillage arrière-plan obligatoire (optionnel sur les 2 côtés)

**ATTENTION! Les dimensions peuvent varier légèrement d'une vitrine à l'autre, selon leur emplacement. Avant de produire votre matériel, il est important de prendre rendez-vous pour aller voir la vitrine disponible pour vous et ainsi valider les dimensions précises.*

Vitrine simple : 700 \$ / an (+ taxes)
Vitrine double : 1 050 \$ / an (+ taxes)

Affichage numérique

- Le traversier *Madeleine* II dispose de 10 écrans publicitaires grand format situés à des endroits stratégiques du navire :
 - Pub
 - Restaurant
 - Couloir principal près du magasin
 - Café CTMA
 - Coin des ados
 - Salons d'observation

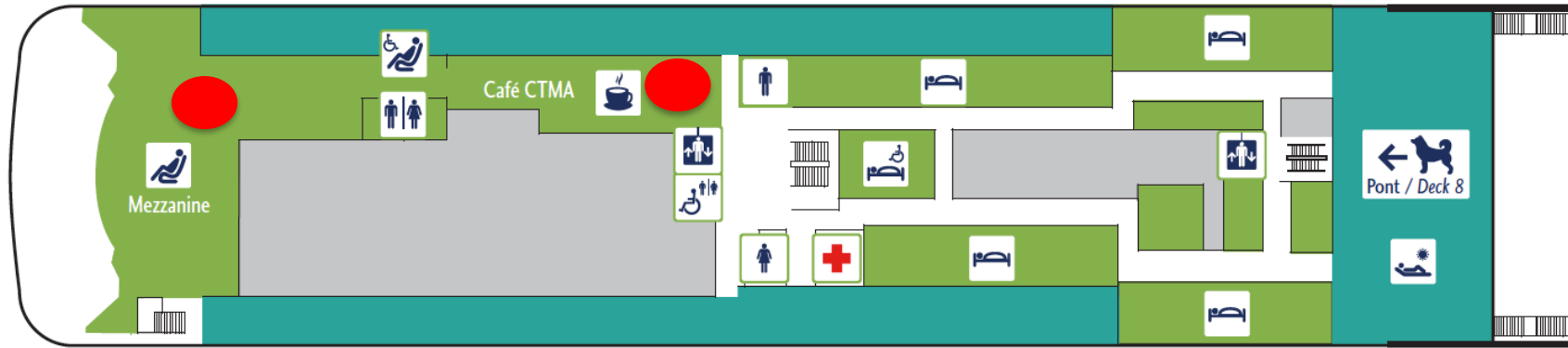


Étant stratégiquement positionné, le réseau d'écrans permet de rejoindre 100% des passagers durant leur traversée.

Affichage numérique

Pont / Deck

7



● ÉCRAN PUBLICITAIRE

Pont / Deck

6



Schémas à titre indicatif seulement. L'emplacement des écrans peut varier légèrement de ce qui est indiqué.

Affichage numérique : le réseau en quelques images



Photos à titre indicatif.
L'emplacement de certains
écrans peut varier
légèrement de ce qui est
indiqué.

Affichage numérique

Durée - format - fréquence :

- Chaque espace vendu est d'une durée de **15 secondes***.
- Trois formats possibles :
 - 1 image statique
 - Plusieurs images statiques en boucle
 - Séquence d'images vidéo
- Fréquence : **Entre 8 et 12 occasions par traversée par écran.**
- **Au total, votre publicité sera diffusée sur notre réseau entre 80 et 120 fois par traversée.**

** Possibilité d'acheter deux espaces pour une durée de 30 secondes selon la disponibilité, mais CTMA priorisera d'abord les annonceurs différents.*

Affichage numérique

Le réseau vous permet
d'obtenir
1 000 000
impressions :
Une valeur de plus de
15 000\$ sur le marché
publicitaire*

DÉTAILS TECHNIQUES ET COÛTS

- Pas de son
- Affichage bilingue (si possible)
- Dimensions requises : Résolution HD 1920 X 1080
- Type de fichier si visuels statiques : JPEG ou PNG
- Type de fichier si vidéo : MPEG ou MOV

* Basé sur un tarif de 15\$ /CPM (coût par mille impressions)

À titre de comparaison, le réseau CTMA propose un tarif de 1\$ /CPM, ce qui est infiniment inférieur aux standards de l'industrie.

Affichage 15 secondes (statique, en boucle ou vidéo) :
1 000 \$ / an (+ taxes)

Affichage numérique

Concept écran partagé :

Afin d'offrir une option moins coûteuse, CTMA propose un regroupement d'annonceurs sur le même visuel.

- Affichage d'une durée de 15 secondes incluant le logo de 9 annonceurs.
- **Format** : 640 x 360 (ratio 1920 X 1080)
- Logo + slogan/adresse ou autre texte en bas du logo
- **Fréquence** : Entre 8 et 12 occasions par traversée par écran.



Au total, votre logo sera diffusé sur notre réseau entre 80 et 120 fois par traversée.

Écran partagé : 110 \$ / an (+ taxes)

Règles d'affichage à bord et dates de tombée

Important : Les prix et modalités indiqués au présent document le sont à titre indicatif seulement et sont sujets aux conditions du contrat devant être signé avec CTMA TRAVERSIER LTÉE afin de participer au réseau publicitaire.

Règles générales et paiement

- Pour obtenir un espace publicitaire à bord du navire, l'entreprise doit être implantée aux Îles.
- Pour l'affichage numérique : vous avez la possibilité de modifier votre visuel sans frais une fois durant l'année si vous souhaitez avoir un message distinct pour la saison touristique vs le reste de l'année.
- Les espaces disponibles sont limités, autant pour les vitrines que l'affichage numérique. CTMA acceptera les annonceurs selon l'ordre de signature des contrats.

Paiement :

- Un premier versement de 50 % doit être effectué à la signature du contrat, d'ici le 29 mai 2026. Les paiements par chèque ou carte de crédit sont acceptés.
- Il n'est pas possible de réserver un espace sans paiement. Vous devez signer votre contrat et effectuer le premier versement afin que votre espace soit réservé.
- Le deuxième versement devra être effectué au plus tard le 1^{er} octobre 2026. Il est également possible de payer en un seul versement.
- Le contrat est en vigueur du 16 juin 2026 au 15 juin 2027.

Critères de sélection pour les vitrines

- Pour obtenir une vitrine comme espace publicitaire, l'entreprise doit offrir un produit touristique* (et non un service). La vitrine est un type de visibilité qui permet de présenter des produits des Îles.
- L'entreprise doit être implantée aux Îles.
- Certains standards de qualité visuelle sont à respecter** :
 - La vitrine doit contenir des produits et ceux-ci doivent être fixés fermement sur la tablette. Dans le cas où un item se déplace et se brise, l'annonceur est responsable de remplacer celui-ci.
 - L'arrière-vitrine doit avoir un habillage complet (l'habillage des côtés est optionnel).
 - Le logo et image de marque de l'entreprise doivent être intégré de manière à s'harmoniser avec la présentation visuelle.
 - La vitrine doit être « rafraîchie » chaque année.

* La CTMA se réserve le droit de modifier ce critère en cas d'espaces inoccupés.

** La CTMA jugera du respect de ces standards et se réserve le droit de refuser un annonceur.

Critères de sélection pour l'affichage numérique

- Pour obtenir un espace publicitaire pour l'affichage numérique, l'entreprise doit être implantée aux Îles.
- Certains standards de qualité visuelle sont à respecter* :
 - Le visuel doit respecter les dimensions requises et être acheminé dans le bon format.
 - Un lien évident doit être fait entre le produit ou le service et le visuel présenté.
 - Toute publicité doit respecter le Code canadien des normes de la publicité.
 - Lors d'un renouvellement annuel de contrat, l'entreprise doit s'assurer que le visuel soit mis à jour ou que le contenu demeure pertinent.

* *Le visuel doit être approuvé par la CTMA avant sa diffusion. CTMA jugera du respect de ces standards et se réserve le droit de refuser un visuel.*

Quelques trucs pour un visuel OPTIMAL !

- **Une image vaut mille mots** : ayez un texte épuré et des images qui parlent d'elles-mêmes
- Assurez-vous de bien **mettre en évidence votre logo**
- **Soyez court et accrocheur !**
- **Ramenez-vous à l'essentiel** : que doit retenir le consommateur de votre offre ?

Dates importantes à retenir

Réservation d'espace :

- **29 mai 2026** : date limite pour signature du contrat avec CTMA et paiement du 1^{er} versement.

Remise de matériel - installation de vitrine d'exposition :

- **25 mai - 1 juin - 8 juin - 15 juin 2026** : dates possibles pour installation de votre vitrine d'exposition.

Remise de matériel - affichage numérique :

- **5 juin 2026** : date limite pour remettre votre fichier afin qu'il soit diffusé à partir du 16 juin 2026 (en cas de retard, des frais s'appliqueront).

Changer gratuitement votre visuel après la haute saison !

Vous avez un message différent à communiquer à la clientèle locale ? CTMA vous offre de modifier sans frais votre visuel.

- **1^{er} octobre 2026**: date limite pour remettre votre 2^e visuel afin qu'il soit diffusé à partir du 15 octobre 2026.

**Réservez votre
espace dès
maintenant !**

Pour plus d'information ou pour réserver un espace pour votre campagne publicitaire à bord du traversier, communiquez avec :

Michèle Chevarie
Superviseure du service à la clientèle CTMA
Michèle.chevarie@ctma.ca
Tél. : (418) 986-3278 poste 139

435 chemin Avila Arseneau
Cap-aux-Meules, Québec
G4T 1J3

**FAITES VITE !
Les places
sont limitées.**